



Certificat complémentaire en formation des enseignants primaires (CCEP)  
F4P10302 | <https://www.unige.ch/iufe/fep/planification>

## Du programme aux situations d'apprentissage : planifier et conduire l'enseignement

Olivier Maulini & Valérie Vincent

Semestre de printemps 2022

Lundi 21 et mardi 22 février, lundi 11 et mardi 12 avril, 08h15-12h00, 13h30-16h00

Lieu : Service Ecole Médias (SEM-Documentation), 5 rue des Gazomètres, 2<sup>e</sup> étage

URL : <https://edu.ge.ch/sem/secteur/sem-documentation>

Mise à jour, 20.01.2022



### Jour 1 – lundi 21 février – Introduction et mise au travail

08h15-08h30 : Introduction : objectifs et dispositif de formation.

08h30-09h45 : Planifier : huit principes pour agir et s'autoévaluer. Questions à des enseignant.es.

09h45-10h00 : Constitution des équipes et mise au travail. Formation de N groupes équilibrés ; chaque groupe choisit un degré, puis deux disciplines du plan d'études romand (français ou mathématiques ; et une autre discipline à choix, ou une capacité transversale ou un domaine de formation générale) ; une fois ces choix effectués, chaque groupe se divise en deux équipes A et B.

Consigne de **production écrite** : les enseignant.es de chaque équipe A et B doivent élaborer, pour le degré et les deux disciplines choisies : (a) Une planification annuelle réunissant les deux disciplines (progression des objectifs, enchaînement des modules et/ou des séquences didactiques) ; (b) la grille-horaire complète d'une semaine donnée de l'année scolaire (toutes disciplines réunies, avec description des formats de travail) ; (c) dans la semaine en question, une situation d'apprentissage par discipline choisie (objectifs, dispositif, tâches demandées). L'ensemble des quatre pièces (la planification annuelle, la grille-horaire, les deux situations d'apprentissage) doit être accompagné d'une cinquième : une brève présentation et justification du travail effectué, en regard des huit principes de planification qui servent des critères d'évaluation.

Consigne pour la **présentation orale** : le dernier jour de l'unité de formation, les équipes A et B confronteront leurs productions autour d'une table de négociation. Pendant 30 minutes, chaque équipe exposera et justifiera de manière interactive les quatre pièces qu'elle a préparées. Elle explicitera d'abord les objectifs et les activités prévues pour les deux situations d'apprentissage, puis comment celles-ci s'inscrivent dans la planification hebdomadaire et annuelle. Après cette première phase de présentation mutuelle, une seconde sera dévolue à un travail collectif de synthèse.

Consigne pour le dépôt en ligne en vue de l'**évaluation finale** : après prise en compte des avis exprimés durant les présentations orales, chaque équipe réunira ses cinq pièces écrites dans un seul fichier pdf à déposer sur l'espace Moodle de l'unité DPSA pour **le vendredi 10 juin 2022**.

10h00-10h30 : Pause.

10h30-12h00 : Travail en équipes.

12h00-13h30 : Pause de midi

13h30-16h00 : Travail en équipes.

### Jour 2 – Mardi 22 février – Appui sur des pratiques expertes

08h15-10h00 : Travail en équipes.

10h00 -10h30 : Pause.

10h30-12h00 : Travail en équipes.

12h00-13h30 : Pause de midi.

13h30-15h00 : Témoignage de deux enseignant.es expérimenté.es.

15h00-16h00 : Planifier : point de situation collectif et perspectives pour les stages à venir.

### **Jour 3 – Lundi 11 avril – Travail en équipes**

08h15-08h30 : Introduction, programme et rappel du produit attendu le dernier jour.

08h30-09h15 : Planifier : apports du terrain et controverses sur la planification.

09h15-10h00 : Planifier : compétences et concepts clés, suite.

10h00-10h30 : Pause.

10h30-12h00 : Travail en équipes et préparation de la présentation.

12h00-13h30 : Pause de midi

13h30-16h00 : Travail en équipes et préparation de la présentation.

### **Jour 4 – Mardi 12 avril – Confrontation des productions**

08h15-08h30 : Consignes pour les présentations et justifications des pièces produites. Constitution de salles de négociation.

08h30-10h00 : Dans chacune des salles, présentation interactive par l'équipe A (30'), puis par l'équipe B (30'), puis discussion finale (30').

10h00-10h30 : Pause.

10h30-12h00 : Dans chacune des salles, constitution d'une synthèse graphique collective à présenter librement. Si temps disponible, affinage des planifications de chaque équipe.

12h00-13h30 : Pause de midi.

13h30-15h00 : Présentation libre des synthèses graphiques.

15h00-16h00 : Rappel des critères d'évaluation des planifications. Retour sur les enjeux principaux et perspectives de réflexion et d'action professionnelle.

### **Évaluation**

Trois conditions doivent être remplies pour obtenir les crédits de l'unité de formation :

1. Présence obligatoire aux quatre journées de travail.<sup>1</sup>
2. Participation active à la production des planifications et aux présentations finales.
3. Dépôt dans l'espace Moodle et dans le délai requis, par chaque équipe, du fichier pdf réunissant les cinq pièces requises par la consigne de travail et qui sera soumis à évaluation certificative.

---

<sup>1</sup> Sur présentation d'une justification écrite (à [valerie.vincent@unige.ch](mailto:valerie.vincent@unige.ch)), une demi-journée d'absence sera autorisée sans compensation. Sinon, chaque demi-journée manquée (au-delà de 60' d'absence) appellera une compensation. Cette compensation consistera à rédiger un texte de deux pages ou enregistrer un podcast de 10' (absence 1) expliquant comment et pourquoi planifier annuellement une discipline scolaire donnée pour un degré donné, (absence 2) croisant de manière critique les réflexions en provenance de deux des textes de base référencés dans ce document, (absence 3) présentant l'interview d'un professionnel à propos de la planification du travail scolaire et de son rapport avec le curriculum prescrit, (absence 4) présentant une réflexion personnelle sur l'obligation de présence et celle de sanctionner les absences dans les formations...

## Textes de base

Capitanescu Benetti, A., Brauchli, B., & Vincent, V. (2017). Planifier l'enseignement, cela s'apprend. *Educateur*, 7, 26. URL : <http://archive-ouverte.unige.ch/unige:96305>

Maulini, O. (2002). *Le poinçonneur des curricula. Organiser, installer, planifier le travail d'une classe : angoisses et perfectionnements du bricoleur*. Université de Genève, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation. URL : <http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/maulini/publ-0205.pdf>

Maulini, O. (2004). Faire le programme ou faire son métier ? Planifier le travail : une compétence stratégique pour les (jeunes) enseignants. *Résonances* (Mensuel de l'école valaisanne), 1, 6-8. URL : <http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/maulini/publ-0403.pdf>

Maulini, O., Capitanescu Benetti, A., Meyer, A. & Mugnier, C. (2013). Planifier le travail scolaire en reliant les disciplines : chimère ou compétence de l'enseignant généraliste ? *Cahiers pédagogiques*, 507, 16-17. <http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/maulini/publ-1301.pdf>

Perrenoud, Ph. (2012). *L'organisation du travail, clé de toute pédagogie différenciée*. Paris : ESF.

Plattner, S. (2019). *Pourquoi et comment planifier une discipline pour un degré donné ?* Texte publié par une étudiante dans le cadre l'unité 'Du programme aux situations d'apprentissage : planifier et conduire l'enseignement'. Université de Genève, Institut universitaire de formation des enseignants. URL : [https://moodle.unige.ch/pluginfile.php/487582/course/section/57003/Plattner\\_2019\\_Pourquoi%20et%20comment%20planifier%20annuellement%20une%20discipline%20scolaire\\_def.pdf](https://moodle.unige.ch/pluginfile.php/487582/course/section/57003/Plattner_2019_Pourquoi%20et%20comment%20planifier%20annuellement%20une%20discipline%20scolaire_def.pdf)

Autres textes en ligne : moodle.unige.ch

7

**F. MUTELET**  
Directeur péjuziste à Paris,  
Directeur d'École normale.

**A. DANQUEUGER**  
Directeur d'École publique à Paris,  
Chevalier de la Légion d'honneur.

27450

**PROGRAMMES OFFICIELS**  
DES  
**ÉCOLES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES**

Interprétation — Divisions — Emplois du Temps

A L'USAGE DES INSTITUTEURS, DES INSTITUTRICES  
ET DES CANDIDATS AU CERTIFICAT D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE

QUATRIÈME ÉDITION, REVUE

PARIS  
LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>  
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79  
—  
1912  
Tous droits réservés.

1 fr. 25

ART. 18. — Au commencement de chaque année scolaire, le tableau de l'emploi du temps par jour et par heure est dressé par le directeur de l'école, et, après approbation de l'inspecteur primaire, il est affiché dans les salles de classe.

ART. 19. — La répartition des exercices doit satisfaire aux conditions générales ci-après déterminées.

I. Chaque séance doit être partagée en plusieurs exercices différents, coupés par les récréations réglementaires.

II. Les exercices qui demandent le plus grand effort d'attention, tels que les exercices d'arithmétique, de grammaire, de rédaction, seront placés de préférence le matin, ou, dans les écoles de demi-temps, au commencement de la classe.

III. Toute leçon, toute lecture, tout devoir sera accompagné d'explications orales et d'interrogations.

IV. La correction des devoirs et la récitation des leçons ont lieu pendant les heures de classe auxquelles se rapportent ces devoirs et ces leçons. Dans la règle, les devoirs sont corrigés au tableau noir en même temps que se fait la visite des cahiers. Les rédactions sont corrigées par le maître en dehors de la classe.

V. Les trente heures de classe par semaine (non compris le temps que les élèves peuvent consacrer, soit à domicile, soit dans les études surveillées, à la préparation des devoirs et des leçons) devront être réparties d'après les conditions suivantes :

1° Il y aura chaque jour, dans les deux premiers cours, au moins une leçon qui, sous la forme d'entretien familial, ou au moyen d'une lecture appropriée, sera consacrée à l'instruction morale; dans le cours supérieur, cette leçon sera, autant que possible, le développement méthodique du programme de morale.

2° L'enseignement du français (exercices de lecture, lectures expliquées, leçons de grammaire, exercices orthographiques, dictées, analyses, récitations, exercices de composition, etc.) occupera tous les jours environ deux heures.

3° L'enseignement scientifique occupera en moyenne, et suivant les cours, d'une heure à une heure et demie par jour, savoir : trois quarts d'heure ou une heure pour l'arithmétique et les exercices qui s'y rattachent, le reste pour les leçons de choses et les premières notions scientifiques.

4° L'enseignement de l'histoire et de la géographie, auquel se rattache l'instruction civique, comportera environ une heure de leçon tous les jours.

5° Le temps consacré aux exercices d'écriture proprement dite sera d'une heure au moins par jour dans le cours élémentaire et se réduira graduellement à mesure que les divers devoirs dictés ou rédigés pourront en tenir lieu.